



Table ronde sur les perspectives et les enjeux de société

Protection et autodétermination
des aînés vivant avec des TNCM

Mise en contexte



- L'autodétermination des aînés se base sur un sentiment de contrôle sur leur vie, soit : leur capacité à traiter et comprendre l'information reçue, à réfléchir et à raisonner, à prendre une décision en fonction de leurs valeurs, ainsi qu'à anticiper la conséquence de leurs actions.
- Différents acteurs se trouvent alors impliqués au centre de ce processus : l'aîné vivant avec un TNCM, les proches et les acteurs du système de santé et de services sociaux.
- Il est important de permettre aux professionnels et aux proches de pouvoir bénéficier de connaissances spécifiques en matière de TNCM, afin d'assurer une prise en charge adéquate et d'assurer une approche cohésive.
- C'est un processus qui suscite plusieurs recommandations :
 - Il est nécessaire de respecter au maximum le droit de la personne vivant avec un TNCM à décider par elle-même (autodétermination).
 - Il est important de planifier les conséquences de l'évolution de la maladie au moment où la personne concernée a encore la capacité de décider pour elle-même.

Questions



- De quelle manière peut-on préserver le principe d'autodétermination tout au long du parcours de soins, en dépit du déclin cognitif ?
- Est-ce qu'un repérage et un diagnostic précoces peuvent faciliter l'exercice de l'autodétermination ?
- Quel rôle les personnes proches aidantes peuvent-elles jouer pour soutenir l'autodétermination des personnes vivant avec un TNCM ?